

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 09 juillet 2018

Dossier N° 22

Délibération n°: DEL-2018-168

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) - Modification simplifiée n°2 - Bilan de la mise à disposition du public - Approbation

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille dix-huit le lundi neuf juillet à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 juillet 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à DEL-2018-188), M. Marc LAFFINEUR (départ à la DEL-2018-180), M. Marc GOUA (départ à la DEL-2018-191), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Gino BOISMORIN, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (arrivée à la DEL-2018-169), M. Grégory BLANC (départ à la DEL-2018-195), Mme Christine BLIN, M. Roch BRANCOUR, Mme Jacqueline BRECHET, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILAUD, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2018-181), M. Alain FOUQUET, M. Gabriel FREULON, Mme Pascale GALÉA, M. François GERNIGON, Mme Catherine GOXE, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2018-148), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2018-148), M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO (arrivée à la DEL-2018-148), Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Chantal RENAUDINEAU, M. Philippe RETAILLEAU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, M. Pierre VERNOT

ETAINT EXCUSES : Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Joël BIGOT, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Catherine CARRE, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, Mme Nathalie LEMAIRE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Marie-France RENOU, M. Bruno RICHOU, Mme Fatén SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

ETAIT ABSENTE : Mme Agnès TINCHON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à Mme Annie DARSONVAL (à partir de la DEL-2018-181)
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Alain PAGANO
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (jusqu'à la DEL-2018-168)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Joël BIGOT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Sébastien BODUSSEAU a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD
M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Catherine CARRE a donné pouvoir à M. Marc CAILLEAU
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2018-180)

M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Claude GUÉRIN
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'à la DEL-2018-147)
Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
M. Jean-Pierre MIGNOT a donné pouvoir à M. François GERNIGON
M. Jean-François RAIMBAULT a donné pouvoir à Mme Chantal RENAUDINEAU
Mme Marie-France RENOUE a donné pouvoir à Madame Huguette MACÉ
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil de Communauté a désigné Madame Huguette MACÉ Déléguée, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 juillet 2018.

EXPOSE

Dans le cadre des évolutions de son document d'urbanisme, Angers Loire Métropole a lancé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) par arrêté du Président du 20 février 2018, afin de faire évoluer le plan de zonage sur le territoire de Saint-Sylvain-d'Anjou, commune déléguée de Verrières-en-Anjou, membre de la Communauté urbaine.

La modification a pour objet de supprimer l'emplacement réservé SSA 02 dans le bourg de Saint-Sylvain-d'Anjou. Cet emplacement réservé d'une surface de 298 m² et ayant pour objet la « création de voiries dans le cadre du projet de réaménagement » n'a plus d'objet car, d'une part, la commune est devenue propriétaire de la parcelle concernée et, d'autre part, le projet de réaménagement du centre-bourg a évolué et ne prévoit plus de voirie sur cet espace.

La présente évolution du PLUi qui vise à supprimer un emplacement réservé, ne relève pas du champ d'application de la procédure de modification de droit commun dans la mesure où :

- elle ne majore pas de plus de 20% les possibilités de construction résultant, dans les différentes zones concernées, de l'application de l'ensemble des règles du plan,
- elle ne diminue pas ses possibilités de construire,
- elle ne réduit pas la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser,
- elle n'applique pas l'article L.131-9 du Code de l'Urbanisme.

Conformément à la délibération du Conseil de communauté du 12 mars 2018, la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée s'est déroulée du mardi 3 avril 2018 au vendredi 4 mai 2018, selon les modalités fixées par le Conseil.

Le public n'a formulé aucune observation.

Parallèlement, les personnes publiques associées ont été consultées et ont émis un avis favorable sur le projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-40 et L.153-45 à L.153-48,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2017-17 du 13 février 2017 du Conseil de communauté portant approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
Vu l'arrêté AR-2018-24 du 20 février 2018 décidant du recours à la procédure de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal décrite ci-dessus,
Vu la délibération DEL-2018-62 du 12 mars 2018 portant définition des modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n° 2 au public,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 juillet 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 19 juin 2018

DELIBERE

Prend acte du bilan de la mise à disposition de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Approuve la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, sans évolution suite à la mise à disposition du public, telle qu'elle est décrite ci-dessus,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes en vue de rendre exécutoire cette modification simplifiée,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège d'Angers Loire Métropole et dans les mairies des communes membres d'Angers Loire Métropole couvertes par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Un avis (résumé de la présente délibération) sera inséré dans les journaux Ouest-France et Le Courrier de L'Ouest,

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVEN



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2018-168

Objet de l'acte : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) - Modification simplifiée n°2 - Bilan de la mise à disposition du public - Approbation

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 1 - Documents d urbanisme

Date de l'acte : 09 juillet 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 049-244900015-20180709-lmc1H27020H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27020H1

Date de transmission en Préfecture : 12 juillet 2018

Date de réception en Préfecture : 12 juillet 2018